

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AVRIL 2010

L'an deux mil dix, le vingt neuf du mois d'avril, à vingt heures, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel ARCIS, Maire de la Commune du Monastier-sur-Gazeille.

Présents : M ANDRIEU Eric, ARCIS Michel, Melle AVOUAC Sophie, Mmes BALDET Maryse, BERRY Josette, MM. CHAZALON Didier CRESPIY Philippe, Mmes FAURE Françoise, FOURNEL Michèle, MM GALLAND Alain, GIRAUD Christophe, LAC Régis, MARCON Maurice, MOUNIER Michel, NICOLAS André, PANNEFIEU Jean-Paul, Mme VAGGIANI Renée

Absents représentés : MM. VEY Patrick, DIDIERJEAN Renaud,
M LAC Régis a été nommé secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 20 heures.

Approbation du compte-rendu de la séance précédente

Eric ANDRIEU fait remarquer que le dernier compte-rendu n'est pas paru dans la presse. Monsieur le Maire lui répond qu'il a pourtant été transmis en même temps qu'à tous les conseillers. Eric ANDRIEU souhaite se faire le porte-parole de quatre associations qui, selon ses dires, remettent en cause l'attribution des subventions. Monsieur le Maire regrette que ces associations ne se soient pas manifestées directement alors que la municipalité a toujours été ouverte au dialogue. Rappelant qu'il existe une Commission pour délibérer sur le montant attribué à chacune des associations, il estime que les membres présents ont essayé d'être justes tout en prenant en compte certaines données exceptionnelles. Ils se sont appuyés sur une argumentation que certains peuvent contester mais que la commission a estimé être recevable et logique. Il indique qu'il a déjà rencontré quelques représentants d'associations auxquels il a expliqué les choix qui avaient été faits. Didier CHAZALON relate qu'en ce qui concerne « Sports-Loisirs », aucune remarque ne lui est parvenue. Monsieur le Maire déplore pour terminer le fait que certaines personnes cherchent à tout prix à diviser en créant sans cesse des polémiques. Le compte-rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

Présentation des différentes réunions

Mercredi 21 avril = Natura 2000. La Préfecture, le CPIE et les Eaux et Forêts travaillent sur le document d'objectif.

Samedi 24 avril = Commission Emploi. La priorité a été donnée aux jeunes du Monastier qui n'ont encore jamais travaillé pour la Commune

Jeudi 29 avril = Concours ovins. Environ 170 agneaux et 6 négociants en bestiaux. Régis LAC et Maurice MARCON sont allés visiter le marché de REQUISTA en Aveyron. Régis LAC informe que le marché du Monastier est inscrit à la Fédération des marchés d'animaux vifs.

Délibérations diverses

- **Ecole Saint Dominique** : Monsieur le Maire rappelle la demande de l'école Saint Dominique concernant la signature d'un contrat d'association pour les classes de maternelle. Il rappelle que la municipalité a fait de l'éducation une priorité et qu'en tant qu'élus, il fallait rester aussi neutre que possible. L'intérêt des jeunes, quel que soit leur établissement, devait prévaloir. Eric ANDRIEU estime qu'en acceptant de signer un contrat d'association incluant les élèves de maternelle, la Commune du Monastier allait d'une certaine façon financer 2 écoles publiques. Il considère que les conseillers qui soutiennent ce projet ne tiennent pas leur parole car il avait été décidé en 2009 de ne pas revenir sur le sujet pendant 3 ans. Monsieur le Maire précise que la signature de ce contrat d'association permettrait justement d'éviter de revenir chaque année sur ce dossier. Il ne s'agit pas ici de tenir parole ou pas, mais seulement de régler définitivement un dossier délicat qui n'avait pas été traité de façon satisfaisante un an plus tôt. Josette BERRY demande si les habitants du Monastier sont d'accord pour financer une école privée. Michel MOUNIER répond que les parents veulent avant tout avoir le choix. Monsieur le Maire poursuit en disant qu'il est uniquement question d'octroyer une aide au fonctionnement plus importante, dans le cadre autorisé par la loi, à un établissement privé associé à l'état. Il estime que la signature d'un tel contrat ne lèserait personne en effet, la municipalité poursuivra les investissements engagés, tant à l'école maternelle qu'à l'école primaire publiques, mais souhaite seulement aider de façon plus conséquente l'école maternelle privée qui rencontre quelques difficultés. Le budget Education dans son ensemble sera donc augmenté. Jean-Paul PANNEFIEU ne souhaite pas subventionner un établissement privé. Monsieur le Maire rappelle qu'il ne s'agit pas de subvention mais uniquement d'une aide au fonctionnement, la Commune n'investissant pas sur les bâtiments. Didier CHAZALON précise que la municipalité ne pensait pas remettre en question l'aide allouée dès cette année, et les représentants de l'école non plus, mais la situation financière de la structure impliquait une réaction. Il ajoute que la demande formulée par l'école Saint Dominique concerne bien le fonctionnement et non l'investissement. Renée VAGGIANI précise que le Conseil avait augmenté la subvention allouée à Saint Dominique de 30 % lors de son mandat car la municipalité avait subi de nombreuses pressions de la part des responsables de Saint Dominique. André NICOLAS regrette que ne soit pas instauré un système de minima-maxima. Monsieur le Maire indique qu'un tel système n'est pas légalement envisageable. Renée VAGGIANI précise que pour signer ce contrat d'association avec l'école maternelle il faudra faire passer la commission de sécurité. Monsieur le Maire répond que le Conseil n'a pas à résoudre les problèmes de sécurité. Seule la question du fonctionnement doit être prise en compte. Il demande de passer au vote. Après en avoir délibéré, le Conseil, avec 1 abstention, 5 voix contre et 13 voix pour, décide de produire un avenant au contrat d'association avec l'école St Dominique pour les classes de maternelle du ressort de la Commune et fixe à 829.60 € par élève domicilié sur la Commune le montant de la participation communale pour l'année 2010, étant précisé que ce montant correspond au coût moyen d'un élève de l'école maternelle publique.
- **Demande de Madame MOUILLAUD** : Monsieur le Maire indique que Madame Mouillaud et son frère souhaitent acquérir une partie du domaine public de 92 m² environ à la Baysseyre Haute située devant une propriété appartenant à sa famille et clôturée depuis de nombreuses années. La présence d'un garage sur la parcelle en question pourrait constituer une gêne pour Didier CHAZALON et il souhaite que la

situation de ce garage soit éclaircie avant de se prononcer sur ce dossier. Il demande donc le report de cette question au prochain conseil afin de pouvoir faire une visite sur place. André NICOLAS pense que le Conseil peut quand même donner un accord de principe à cette vente, s'il s'avère que la situation du garage ne constitue pas un frein à cette vente. Le conseil décide donc de donner, avec une abstention, un avis favorable de principe à la transaction, après vérification du plan cadastral, enquête publique et rencontre avec le propriétaire du garage.

- **Aménagement du bourg** : les bureaux d'étude OSMOSE et AB2R présentent le projet d'aménagement. La première tranche de travaux s'étendra de la Montée St Chaffre à la Rue de la Conque, soit environ 190 m. La création d'un réseau séparatif des eaux usées et pluviales et la reprise des canalisations d'eau potable devraient permettre de résoudre les nombreux problèmes qui touchent la rue centrale. Les compteurs d'eau seront placés sur le domaine public. Trois options sont présentées. Renée VAGGIANI demande si l'escalier de la Place François d'Estaing sera conservé au même endroit ainsi que la croix qui ne présente pas, de son point de vue, d'intérêt architectural particulier. Madame Lespinat, du cabinet Osmose, répond positivement. Monsieur Migne, du cabinet AB2R indique que le passage d'une caméra pourra permettre de contrôler l'état d'une canalisation importante qui pourrait être réutilisée, ce qui pourrait permettre de réaliser une économie conséquente. Monsieur le Maire souligne que la période de travaux sera difficile pour tout le monde, mais que les améliorations très importantes apportées par ces aménagements compenseront largement à moyen terme ces désagréments passagers. Didier CHAZALON et André NICOLAS proposent de réfléchir à une augmentation de la subvention de ravalement des façades pour inciter les habitants de la rue centrale à investir. Renée VAGGIANI interpelle Monsieur le Maire sur l'article paru dans la Tribune à propos du sens unique et de l'aménagement du bourg. Elle conteste les propos qu'il a tenus et estime que contrairement à ses dires, les municipalités n'ont pas toutes reculé face à la question délicate de l'aménagement du bourg. Elle précise que la précédente avait entamé cet aménagement avec les travaux effectués dans la Rue de la Conque, la Montée St Chaffre et au rond point des Acacias. Monsieur le Maire précise que cet article a été rédigé d'après des propos recueillis par téléphone par un journaliste. S'il reconnaît les avoir tenus, il indique en revanche qu'il voulait seulement souligner la difficulté de la tâche en mettant en avant les difficultés rencontrées par les précédentes municipalités. Il ajoute que les travaux engagés par l'équipe municipale actuelle n'ont, pour certains, été rendus possibles que grâce au travail effectué par les précédentes équipes. Il regrette que Renée VAGGIANI se soit sentie mise en cause, ce qui n'était en aucun cas son intention.
- **Containers** : Eric ANDRIEU fait remarquer que très souvent les containers débordent. Pour Didier CHAZALON, organiser un plus grand nombre de collectes et équiper de nouveaux lieux s'avèrent indispensables. Dans ce domaine, la municipalité n'a pas le pouvoir de décider et doit s'adapter au fonctionnement du SICTOM.
- **Chaufferie bois** : Monsieur le Maire présente les résultats de la consultation concernant le marché de maîtrise d'oeuvre pour la mise en place d'une chaufferie bois. Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, valide l'attribution du marché au B.E.T. PERRUSSEL S.A.R.L. pour un montant de 4.700 € HT pour la tranche ferme.
- **P.V.R.** : le Conseil approuve différents devis qui concernent la mise en place de la P.V.R. :
 - o Etude technique d'aménagement : 4850 € HT

- Etude pour le dossier loi sur l'eau : 2460 € HT
- Elaboration du dossier loi sur l'eau : 1230 €
- Définition de la capacité d'infiltration : 980 €
- **Travaux assemblée de l'Herm** : Monsieur le Maire présente au Conseil une facture qui concerne les travaux réalisés par Germain CRESPE à l'assemblée de l'Herm. Après avoir examiné ce document et après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, approuve le montant des travaux réalisés par l'entreprise CRESPE Germain, soit 5 847.76 € HT.
- **Collectif des Collecteurs** : Monsieur le Maire présente un devis supplémentaire du Collectif des Collecteurs concernant la réalisation d'un film pour l'Espace Culturel. Le coût des travaux supplémentaires réalisés sera inclus dans le budget précédemment voté pour la muséographie. Après avoir examiné ce document et après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, approuve le devis du Collectif des Collecteurs pour un montant de 1 945.57 € TTC
- **Muséographie** : Monsieur le Maire informe le Conseil qu'un avis d'appel public à concurrence sera lancé prochainement pour l'aménagement muséographique de l'aile nord des bâtiments conventuels de la Mairie. Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, approuve le lancement de la procédure de marché à procédure adaptée pour l'aménagement muséographique de l'aile nord des bâtiments conventuels et rappelle que cet aménagement est évalué à 150 000 € TTC.
- **Marché aux bestiaux** : Monsieur le Maire présente au Conseil un projet de convention avec le Centre de Gestion 43 en vue de réaliser la mission de montage du dossier de consultation des entreprises pour la construction du marché aux bestiaux. Cette prestation est indispensable compte tenu de la complexité du dossier. Le montant de la rémunération est de 1 260 € TTC. Après avoir examiné ce document et après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, approuve le projet de convention avec le C.D.G. 43. Concernant ce dossier, les membres de l'opposition trouvent anormal que des plans du bâtiment aient été distribués aux agriculteurs lors du dernier marché aux petits veaux avant même d'avoir été présentés au conseil. Didier CHAZALON pense que ces plans ont bien été présentés mais n'étant pas en mesure de le démontrer, il tient à s'excuser auprès des membres de l'opposition si une erreur de procédure a été commise. En distribuant les plans du marché aux agriculteurs, les responsables du projet avaient uniquement voulu prendre l'avis des utilisateurs avant de lancer l'appel d'offres. Renée VAGGIANI estime que certaines règles sont incontournables et qu'une telle façon d'agir ne peut être acceptée. Michelle FOURNEL lui rappelle que l'antenne France Telecom située près de son domicile a bien été installée sans aucune concertation. Renée VAGGIANI estime qu'elle en a assez entendu et quitte la séance à 22 heures 30.
- **Etude sol plan d'eau** : Monsieur le Maire présente un devis de la société SIC INFRA 63 concernant une étude de sol relative à l'aménagement du plan d'eau. Après en avoir délibéré, le Conseil approuve avec 5 abstentions le devis de SIC INFRA 63 pour un montant de 2 450.65 € HT.
- **Devis** pour passage le passage d'une caméra dans les canalisations de la rue centrale : Le Conseil approuve à l'unanimité un devis de 475 € HT
- **Devis CHAPUIS** concernant le chéneau du gymnase : Didier CHAZALON est parvenu à négocier une remise de 8 % sur le devis approuvé lors du précédent conseil. Le nouveau montant approuvé à l'unanimité par le conseil est de 6 085.80 €.

- **Parking rue St Pierre** : Monsieur le Maire rappelle au Conseil la délibération par laquelle il avait été décidé d'acheter les parcelles cadastrées section AC 182 et AC 185 pour 13 000 € en vue de construire un parking après démolition d'une vieille bâtisse se trouvant sur ces parcelles. Avant qu'un compromis ait pu être signé, un nouvel acquéreur avait signé de son côté une promesse d'achat auprès d'une agence immobilière qui gérait encore le bien, à un prix très largement supérieur. Informée par un voisin bienveillant de l'existence d'un projet municipal sur les parcelles en question, l'acheteur avait finalement renoncé à l'achat. Estimant avoir perdu de l'argent et avoir été lésé par la municipalité dans cette opération, le vendeur réclamait à présent une somme supérieure. Ne souhaitant pas engager de procédure d'expropriation ou de procédure judiciaire longue et coûteuse, ne pouvant pas non plus s'appuyer sur un quelconque document légal liant les parties, la municipalité a préféré parvenir à un nouveau compromis avec le vendeur, sous le contrôle d'un notaire. Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, approuve finalement l'acquisition des parcelles AC 182 et AC 185 pour un montant de 14 000 €.
- **Avancements de grade** : Monsieur le Maire explique que Marie-Hélène CORTIAL a suivi une formation en informatique comme cela lui avait été demandé et propose de la nommer au grade d'adjoint principal du patrimoine. Le Conseil approuve. Il explique aussi que Jean-Claude REY a réussi un examen professionnel. Le Conseil décide donc de créer un poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe et de le nommer sur ce grade.
- **Pose de compteurs démarche C.P.I.E.** : Monsieur le Maire présente au Conseil la démarche d'économie d'eau menée en partenariat avec le C.P.I.E. Un projet pédagogique sur ce thème sera proposé aux écoles de la commune afin de sensibiliser les jeunes à la nécessité d'économiser l'eau. Des compteurs seront posés dans les bâtiments communaux pour contrôler et essayer de mieux maîtriser les consommations. A cette occasion, une subvention peut être sollicitée auprès de l'Agence de l'Eau. Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, approuve la démarche et valide la pose de 20 compteurs d'eau. Il autorise donc Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de l'Agence de l'Eau.
- **Poste saisonnier** service technique : une personne a été recrutée pour l'entretien des espaces verts du 1 juillet au 31 juillet 2010.
- **Transport à la demande** : Cette compétence avait été prise par la Communauté de Communes du Pays du Mézenc et intégrée dans ses statuts. Compte tenu du nombre limité de demandes, il a été décidé que chaque commune prendrait en charge l'organisation et la mise en place de ce service. Lors de sa séance du 8 avril dernier, la Communauté de Communes du Pays du Mézenc a donc abandonné cette compétence pour la transférer aux communes. Le Conseil approuve à l'unanimité cette modification.
- **Travaux au plan d'eau** : Monsieur le Maire donne lecture du courrier d'un propriétaire concernant les travaux à réaliser sur sa propriété. Il est favorable à la réalisation de ces derniers mais refuse en revanche la création d'un parking. Soucieux de parvenir à un compromis indispensable à l'avancée du dossier, le conseil accepte de supprimer cet espace de stationnement et de n'engager sur les parcelles en question que les travaux de terrassement indispensables à la consolidation des berges et à la protection de la nouvelle station d'épuration.

Questions diverses

- **compte-rendu** de la visite de la station d'épuration : contrairement à ce que Jean-Paul PANNEFIEU avait avancé, il n'y a pas actuellement de problèmes de fonctionnement, compte-rendu de la dernière visite de contrôle à l'appui.

Parts sociales emprunt : Grâce à des recherches acharnées mais fructueuses menées par Régis LAC, le remboursement de parts sociales liées à un emprunt très ancien a été obtenu. L'établissement de crédit vient donc de restituer 23492 euros à la commune.

- **Salle des Fêtes** : une mise aux normes a été effectuée et l'avis défavorable de la Commission de Sécurité a été levé.
- **Gîtes et chambres d'hôtes** : ils doivent se faire recenser en mairie avant le 30 juin 2010 (article 14 du décret 2009-1652 du 23 décembre 2009).

Dates diverses

Prochain conseil le 27 mai.

La séance est levée à 23 h 30.